



CONFERENCE TELEPHONIQUE DE LA CPPNI/CCNTA-PS DU 28 AVRIL 2020

Représentant Patronale : MDT Président de la Commission, Philippe GILLES Directeur des Affaires Sociales de la FNAM.

Organisation Syndicales : CFDT, CDT, CGC, SUD, FO, UNSA

Travaux sanitaires pour le secteur aérien liés au Covid-19

*En préambule, Mr Philippe GILLES nous a indiqué que les discussions afin de définir un « **Guide des bonnes pratiques, à l'attention des entreprises et des salariés de l'aérien** » ont pour objet de construire des dispositifs sanitaires pour l'ensemble des entreprises du secteur, en fonction de leurs tailles et de leurs activités, et pourront être complétés et ajustés par celles-ci. Les résultats de ce plan sanitaire, seront transmis à la DGAC mais également au ministère du travail.*

Concernant les personnels concernés PS et PN, après de longs échanges, l'assemblée a conclu que ce plan viserait uniquement le Personnel au Sol. Mr GILLES nous a informé qu'il ouvrirait très prochainement des travaux avec les syndicats représentatifs des Personnels Navigants Commerciaux et Techniques sur la thématique sanitaire.

Afin que les travaux soient les plus pertinents et que les mesures soient appropriées aux situations concrètes de travail des salariés. Il a été convenu que les dispositions et amendements se feraient par famille de métier.

Sur la structure et la philosophie du texte, voici les remarques et demandes formulés :

- Injonction dans le texte, afin que le droit de retrait face l'objet d'un paragraphe dans la rubrique responsabilité de l'employeur.
- A travers ce document, rassurer les clients à l'aide de mesures sanitaires robustes.
- Recommandation sur la mise en place d'un référent Covid-19 dans les CSE d'entreprises, sur le modèle du harcèlement.
- Définir clairement les gestes barrières.
- Prendre en considération l'environnement sanitaire et la volumétrie des flux passagers dans les aéroports et dans le parcours client avec une possible sanctuarisation de ceux-là.
- Concertations entre Compagnies et autorités aéroportuaires, afin d'étaler le programme et par conséquent d'éviter des attroupements dans le parcours client.
- Equipements sanitaires pour la protection des personnels fournis par les entreprises.
- Procédure concernant le nettoyage systématique du matériel utilisé par les salariés, avec une certification d'aseptisation, plus précisément sur les outils nomades.
- Le suivi médical par la médecine du travail doit être au cœur du dispositif afin de dépister les salariés infectés et de garantir la non contamination à l'entourage professionnel mais également personnel. Si ce plan dispose de l'ensemble des recommandations des ministères de la santé et du travail, l'évolution des dépistages par différents procédés et leurs fiabilités, les connaissances de la maladie sur la contagion et la propagation, pourront évoluer en fonctions des connaissances du corps médical sur la maladie.

Toutes ces recommandations feront l'objet d'amendements dans le texte présenté par la FNAM. Pour l'Unsa-aérien nous feront des propositions écrites afin d'enrichir le texte dans les familles de métiers que nous avons identifié dans le cadre de la réunion qui se déroulera le 5 mai prochain.